

C.45.GB.111.1.- TK.

Conférence interne tenue dans le bureau de M. Kohli,
le 10 mai 1944 à 9h00, au sujet des pourparlers de
Lisbonne.

Sont présents: MM. Gautier et Nussbaumer,
Délégués,
MM. Caflisch et Jann, ASB,
MM. Kohli et Junod, DPF.

Avant l'arrivée de M. Kohli retenu
chez M. Pilet-Golaz, la discussion porte un instant sur
l'aspect politique du problème que soulève la transmission
éventuelle de la note alliée. Selon M. Gautier, trois solu-
tions sont possibles pour le Conseil fédéral :

1. Ignorer la note et laisser les banques se dé-
fendre toutes seules.
2. Protester d'avance contre la remise de la note
et contre la politique suivie par les Alliés
à l'égard des banques suisses.
3. Protester après la diffusion de la note.

Selon M. Gautier, ^{seule} la seconde so-
lution entre en ligne de compte étant bien entendu qu'il
reste encore à fixer la façon de procéder.

M. Kohli étant revenu sur ces en-
trefaites, l'entretien, après les préliminaires d'usage,
porte tout de suite sur l'impression que M. Nussbaumer
ramène de Lisbonne:

Il est d'avis que la situation
est extrêmement sérieuse et que le facteur du temps est
absolument déterminant. Si les banques veulent faire quel-
que chose de leur propre chef, elles doivent le faire immé-
diatement et avant la publication de la note car dès que
celle-ci sera diffusée, il est exclu d'envisager des mesu-
res restrictives qui pourraient être considérées comme
un acquiescement à la pression opérée par la publication
de cette note. M. Nussbaumer s'attend à l'équivalent en
matière bancaire du cas Sulzer. Il se pourrait en effet
fort bien que les Alliés mettent sur la liste noire une
grande banque suisse à titre d'exemple, ce qui ne laisse-

N 15. Mai 1944



rait pas de provoquer immédiatement une soumission de toutes les autres banques qui s'empresseraient de passer sous les Fourches Caudines. M. Nussbaumer relate ensuite son entretien avec MM. Reagan et Sullivan auxquels il a remis les documents relatifs aux discussions de Lisbonne conformément au voeu qu'avaient exprimé les délégués alliés. Ces deux Messieurs ont manifesté leur étonnement envers les concessions implicitement admises par les délégués alliés dans le second projet de note. Il se révèle qu'ils sont infiniment plus durs que les délégués de Lisbonne ce qui ne laisse pas de provoquer quelque inquiétude quant à la façon dont sera éventuellement appliquée la note en Suisse. M. Nussbaumer est d'avis qu'une protestation du Conseil fédéral contre la note ferait le plus mauvais effet à Londres et à Washington.

M. Gautier explique qu'il ne s'agit pas de protester purement et simplement mais de faire comprendre que le Gouvernement suisse ne peut tolérer la pression exercée par les Alliés.

MM. Nussbaumer et Kohli s'unissent pour dire que la meilleure chose à faire serait d'amener l'ASB à consentir les concessions compatibles avec leur politique traditionnelle pour éviter qu'un état latent de guerre financière ne s'établisse entre la Suisse et les Alliés. On pourrait envisager l'envoi d'une note aux Alliés où, tout en protestant contre leur façon d'agir, on pourrait les informer des mesures que l'ASB est prête à faire de son propre chef. M. Nussbaumer dit vouloir insister, au cours de la séance du Comité ASB qui doit avoir lieu dans l'après-midi, sur l'absolue nécessité de la part de l'ASB de faire un geste et de substituer la politique de courte vue suivie jusqu'à présent par les banques suisses par une politique de longue haleine qui est la plus propre à sauvegarder les énormes intérêts des banques dans les Nations Unies.

M. Kohli insiste sur la nécessité d'éviter toute allusion à une éventuelle action du Conseil Fédéral de peur que les banques se réfugiant derrière ce paravent ne veuillent pas faire le sacrifice qui leur est demandé. D'autre part, il convient de provoquer de la part de Londres et Washington l'envoi d'instructions précises à leurs représentants à Berne de façon que les concessions obtenues à Lisbonne portent leur effet en Suisse. En matière commerciale, les expériences faites sur les divergences d'opinions entre la métropole et les représentants de Berne n'ont pas été des plus réjouissantes.

M. Kohli relève enfin que l'expérience que nous avons de la guerre doit nous engager à être extrêmement prudents. Il convient en effet que l'ASB ne prenne

pas des mesures trop radicales à un moment où la fortune des armes est encore douteuse et où, par un redressement, l'Axe pourrait encore exercer sa main-mise sur toute l'Europe. A ce moment-là, les banques suisses se trouveraient fort empruntées si elles avaient répondu trop affirmativement aux exigences alliées. Il ne faut pas se cacher que la situation est extrêmement délicate politiquement parlant.

Il est convenu, enfin, que MM. Nussbaumer et Caflisch proposeront au Comité de l'ASB la réunion d'un petit comité qui rédigera un projet des mesures qui pourraient éventuellement être prises de façon autonome par l'ASB. Ce projet serait ensuite soumis au Comité de l'ASB, puis au conseil d'administration de cette association pour qu'il se prononce à son endroit. Une fois mis au point, ce projet pourrait être adressé aux Alliés accompagné d'une note officielle précisant l'attitude des autorités suisses à l'égard de la politique financière alliée.

Berne, le 12 mai 1944.

S. Lund